

C.E.R.N.A.
Conférence des Evêques de la Région du Nord de l'Afrique

**Archidiocèse de Tunis
TUNISIE**

**CONSULTATION DIOCESAINE
EN VUE DU SYNODE SUR LA FAMILLE
SYNTHESE DES RESULTATS**

PRESENTATION :

La consultation diocésaine demandée par le Saint Siège en vue du synode prévu à l'automne 2014 sur « *les défis pastoraux de la famille dans le contexte de la nouvelle évangélisation* » a eu lieu en Tunisie entre le 12 novembre et le 31 décembre 2013. Malgré ce laps de temps très court, 43 contributions écrites sont parvenues à l'archevêché, les unes individuelles, les autres familiales ou collectives, pour un nombre estimé d'environ 150 personnes qui ont été partie prenante de cette démarche. Les réponses émanent essentiellement du Grand Tunis (41 contributions), les autres d'Aïn Draham (1) et de Gabès (1). Le caractère anonyme d'environ un tiers des réponses ne permet pas de dresser un portrait précis du profil des contributeurs. Ils représentent manifestement la diversité de notre Eglise (les chiffres ci-après indiquent le nombre de contributions, certaines ayant impliqué jusqu'à plus de 20 personnes) : épouses de foyers « mixtes » (6), résidents étrangers en Tunisie pour raisons professionnelles (7), étudiants et jeunes professionnels (3), religieux et religieuses (3), prêtres (3), contributions paroissiales collectives (2), amis tunisiens (1), anonymes (18).

Trois questions avaient été posées :

Au regard de notre réalité et de notre vécu en Tunisie :

1 - Quels sont les points spécifiques à notre contexte, au sujet de la famille et du mariage, dont il serait important, selon vous, d'informer le Pape et le synode ?

2 - Quelles questions relatives à la famille et au mariage souhaiteriez-vous que le synode aborde en octobre 2014 ? Pouvez-vous en préciser les raisons ?

3 - Quelles propositions concrètes souhaiteriez-vous soumettre au Pape François

concernant la pastorale de la famille et du mariage aujourd'hui ?

Les contributions se sont toutes efforcées de répondre à ces questions, parfois succinctement, le plus souvent en développant l'analyse de manière très circonstanciée. Une paroisse (La Marsa) avait proposé un questionnaire construit à partir du document envoyé par le Saint Siège aux différentes Conférences Episcopales, incluant ces trois questions. Cette consultation met en évidence trois grandes réalités et situations spécifiques à notre contexte : les familles étrangères résidentes, les familles islamo-chrétiennes, les enjeux en matière de famille et de mariage pour les étudiants et jeunes professionnels. Cette synthèse s'efforce de présenter ces trois réalités ainsi que les questions et les propositions telles qu'elles ont été développées à travers les réponses. Les éléments descriptifs du premier paragraphe de chaque partie ont été souvent surajoutés afin de faciliter le cadrage du propos.

1. FAMILLES ETRANGERES RESIDENTES

a) Réalité

Les familles étrangères résidentes se répartissent en deux grands ensembles : les familles présentes en Tunisie depuis plusieurs générations (aujourd'hui très peu nombreuses), les familles étrangères résidentes en Tunisie pour des raisons professionnelles, ou par choix d'y vivre la période de la retraite (de plus en plus nombreuses). Les contributions ayant trait à cette réalité ont essentiellement touché le deuxième de ces ensembles.

Les personnes et familles concernées sont originaires surtout d'Europe et d'Afrique subsaharienne, plus rarement d'Amérique, d'Asie ou du Moyen Orient. Le temps de présence en Tunisie est variable, avec une moyenne que l'on peut évaluer entre 2 à 4 ans. Les disparités sont grandes : beaucoup de familles liées à la Banque Africaine de Développement sont résidentes en Tunisie depuis plus de 10 ans ; certains cadres d'entreprises ou fonctionnaires d'ambassades ne restent en poste que deux à trois ans avant une mutation.

Ces familles vivent en situation d'expatriation temporaire. Les membres de la famille sont parfois éloignés géographiquement. Il arrive que seul l'un des deux conjoints réside à Tunis, l'autre dans le pays d'origine ou dans un autre pays, souvent pour raisons professionnelles. Lorsque les deux conjoints résident en Tunisie, les enfants les plus jeunes habitent généralement avec leurs parents et fréquentent les établissements scolaires sur

place. Les plus grands sont habituellement à l'étranger pour les études, principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Les personnes retraitées venant s'installer en Tunisie sont pour la plupart d'origine ouest-européenne. Les arrivées n'ont pas cessé malgré le contexte d'instabilité lié aux événements de la révolution. Beaucoup déclarent avoir fait ce choix pour tâcher de « rebondir » ou de prendre un « nouveau départ » dans la vie. D'autres viennent s'installer pour des raisons financières : une petite retraite européenne ne permettant aucun écart en Europe offre au contraire en Tunisie un niveau de vie très confortable. La proportion de personnes divorcées, remariées ou non, ou de familles recomposées semble importante. Dans presque tous les cas, les enfants résident à l'étranger.

b) Enjeux, questions

L'un des grands enjeux tient à la difficulté d'accompagner des familles en situation de présence transitoire : comment assurer un suivi, chaque personne et chaque famille étant une entité en soi, par son visage, ses origines, sa culture, et le temps de séjour en Tunisie ? Comment offrir ce suivi dans la durée, en continuité avec ce qui a été vécu avant (très différent selon les cas) et les perspectives « post-Tunisie », qui ne sont pas toujours connues d'avance, même dans le cas d'un retour au pays ? Comment développer une pastorale familiale d'ensemble dans un contexte tel que celui-ci ?

Il s'agit de tenir en même temps deux objectifs : la continuité d'une formation et d'un accompagnement qui pourraient à bien des égards être similaires ailleurs, et l'inculturation de cette formation et de cet accompagnement dans le contexte tunisien où nous vivons. En quoi le fait de vivre en Tunisie est-il une chance pour le discernement de ma vocation, pour ma vie de couple, pour la vie de mes enfants, de ma famille ? En quoi cette expérience interroge-t-elle notre vécu de couple, de famille, en quoi touche-t-elle notre foi ? En quoi oriente-t-elle le vécu et témoignage de mon couple, de ma famille ? Approfondir le sens de l'engagement, de la vie de couple et de famille dans un contexte culturel différent, multiple et changeant est à la fois une nécessité et un défi.

La question des divorcés-remariés et de leur place dans l'Eglise est douloureuse. Très souvent, les personnes concernées se sentent excommuniées. Du point de vue canonique, ce n'est pas le cas. Il est humiliant pour beaucoup de se sentir vus comme des chrétiens de « deuxième catégorie », et ce malgré les efforts d'écoute et d'accueil de la part des pasteurs et des communautés. Le fait de ne pouvoir communier ni recevoir le sacrement du pardon tant que perdure une union contractée

après divorce est souvent vécu comme une impasse pastorale par les pasteurs, et comme une souffrance surajoutée à celle du divorce du côté des personnes concernées. Tout en ayant conscience que les deux réalités ne sont pas du même ordre, l'Eglise acceptant en certains cas la « réduction à l'état laïc » pour les prêtres, certains se demandent s'il ne serait pas possible d'imaginer une souplesse analogue vis à vis des divorcés remariés.

Sans remettre en question la finalité du mariage chrétien, orienté vers la procréation, il semble nécessaire d'élargir la perspective, également d'apporter des précisions sur le thème du planning familial, naturel ou artificiel. Nombreuses sont les personnes qui déclarent connaître le magistère en la matière mais ne l'accepter que partiellement, ou être sérieusement interrogées par certains aspects de l'enseignement moral de l'Eglise. Il est souvent souligné que le sens commun des fidèles semble fréquemment en contradiction avec l'enseignement de l'Eglise en matière de planning familial. Comment remédier à cette situation ? Sur le plan pastoral, il est souvent considéré que l'Eglise insiste trop sur la dimension de la procréation sans prendre suffisamment en compte les autres aspects d'une vie de couple : tendresse, intimité, développement personnel, témoignage dans le monde...

c) Propositions concrètes

Réfléchir au niveau local et universel les axes et les modalités d'une pastorale familiale renouvelée, fondée sur un accompagnement renforcé de la vie du couple et de la famille : remise en valeur des fiançailles, renforcement de la préparation au mariage, proposition de rendez-vous réguliers après le mariage, organisation de retraites et de temps forts à destination du couple, promotion plus active des mouvements chrétiens de couples comme les Equipes Notre Dame, promotion de mouvements chrétiens *pro-life*, sensibilisation à la vigilance vis à vis des approches délibérément orientées contre la vision chrétienne de la famille...

Redéfinir la pastorale familiale comme une priorité de la vie paroissiale, les centres, communautés et monastères pouvant bien entendu jouer un rôle précieux et complémentaire : mise en valeur, dans le cadre de la paroisse, du vécu et du témoignage des familles dans le monde, implication plus forte des familles dans la préparation des enfants aux sacrements, mise en valeur du témoignage et de l'expérience des familles « mixtes », groupes de partage de vie et d'approfondissement de la foi, notamment, ici, dans une perspective de dialogue, remise au goût du jour de la profession de foi, proposition d'activités familiales paroissiales en dehors de la messe dominicale (spirituelles, culturelles, récréatives...), développement d'une

entraide familiale au sein de la paroisse, mise en valeur des mouvements de jeunes (scoutisme, camps spirituels ...), proposition d'activités pour chaque composante de la famille dans sa spécificité : pères, mères, enfants, jeunes...

Insister sur la formation, fondamentale et permanente : au niveau de la catéchèse, notamment par des moyens et des supports modernisés (catéchisme « Youcat »...), par un enseignement fondé sur une pédagogie renforcée de l'Écriture et du Magistère ; aider les parents, qui en sont les premiers responsables, en réfléchissant avec eux à des lignes concrètes pour l'éducation des enfants en matière d'affectivité et de sexualité, formation aux fondamentaux de la société et de la religion musulmane, réflexion autour des enjeux d'une vie chrétienne dans un contexte de différence culturelle et religieuse, formation et sensibilisation vis-à-vis des approches délibérément opposées à la vision chrétienne de la famille (théories du genre ...).

Compte-tenu du peu d'années que passent en Tunisie les familles concernées, il conviendrait de développer cette pastorale de manière rapide et continue.

Concernant les personnes divorcées remariées, la pratique orthodoxe, très attachée à la notion d'indissolubilité du lien, prévoit néanmoins la possibilité d'un deuxième voire d'un troisième mariage (jamais au-delà de trois), concédée à cause de la « faiblesse humaine », suite à l'échec avéré d'une première union pour un motif reconnu, et ce après une période de pénitence accompagnée par l'Église. Si l'Église orthodoxe réproche le péché, elle souhaite néanmoins de cette manière ne pas cesser d'aider le pécheur ou la personne en souffrance. L'orthodoxie ne favorise pas pour autant le remariage, vis-à-vis duquel elle manifeste une vraie réserve, et dans lequel elle voit une déviance par rapport à l'idéal du mariage unique. Elle ne le tolère pastoralement que pour motif de faiblesse, au nom de *l'économie*, entendue comme la suspension d'une application absolue et stricte des directives canoniques sans que soient compromises pour autant les limites imposées par le droit. Cette approche ne pourrait-elle inspirer une réflexion voire une réforme au niveau de l'Église Catholique ?

2. FAMILLES ISLAMO-CHRETIENNES

a) Réalité

Les mariages entre une étrangère chrétienne et un tunisien musulman sont nombreux en Tunisie. Il est difficile d'en évaluer exactement le nombre. Les mariages entre une tunisienne

musulmane et un étranger chrétien existent en nombre également. Ni le Coran ni les textes de lois ne les interdisent. Une note de service émanant du Ministère de l'Intérieur, datant de 1973, demande néanmoins que les officiers d'Etat Civil n'enregistrent pas ce deuxième type de mariage, conduisant de fait à la nécessité pour le futur mari de faire officiellement profession de foi musulmane. Les réponses recueillies à travers la consultation concernent principalement les couples dont la femme est étrangère et le mari tunisien.

Lorsque l'épouse est étrangère, on peut distinguer plusieurs situations : le couple dans lequel l'épouse se convertit à l'Islam. Le couple s'efforçant de traiter les différences culturelles et religieuses au rythme où elles se présentent. Le couple où l'épouse pratique sa religion chrétienne, parfois soutenue et accompagnée en ce sens par son mari.

Si les épouses de foyers islamo-chrétiens sont l'un des groupes les plus nombreux de notre Eglise, le fait que celles-ci soient en petit nombre à fréquenter nos communautés donne parfois l'impression erronée qu'il s'agirait là d'une réalité périphérique. Les couples islamo-chrétiens constituent l'une des réalités les plus nombreuses et les plus stables de notre Eglise, en raison d'un choix de vie dans le pays s'inscrivant dans la durée. Le mariage à disparité de culte donne en outre au dialogue islamo-chrétien une dimension éminemment incarnée : il l'enracine en pleine pâte humaine, dans toutes les régions, classes sociales et réalités culturelles du pays.

b) Enjeux, questions

Le regard des autres est parfois pessimiste à l'égard des foyers dits improprement « mixtes » : un choix vu comme source de souffrance tôt ou tard, qui serait trop souvent fondé sur une connaissance insuffisante des implications concrètes... De manière dominante, le regard posé sur la réalité des couples « mixtes », par les intéressés eux-mêmes ou par des tiers, est au contraire très positif : sans occulter de réelles difficultés liées essentiellement à la différence culturelle, ces couples et ces familles sont une des grandes richesses du pays, de notre Eglise et de l'Eglise universelle. Le couple mixte où se vit en vérité l'amour et le respect dans une véritable communion humaine au-delà des différences est une réalité magnifique.

Beaucoup de couples « mixtes » n'ont pas « régularisé » leur mariage civil du point de vue sacramentel, soit par méconnaissance des possibilités (célébration, *sanatio in radice*) soit parce que la partie musulmane n'y consent pas, soit parce que les circonstances ne sont pas mûres pour aborder le sujet,

même si le désir est présent. En résulte un ressenti fréquent pour la partie chrétienne de ne pas être vue par l'Eglise comme « chrétienne à part entière », avec une souffrance et un sentiment d'abandon voire d'exclusion.

L'une des grandes questions qui se posent est celle de l'éducation religieuse des enfants. De père musulman, les enfants sont automatiquement musulmans de par la loi. La préservation de l'équilibre des enfants ne permet pas toujours d'envisager une communication religieuse chrétienne, sauf à risquer d'entraîner une perturbation dommageable aux personnes. Concrètement, comment faire ? Quelle catéchèse sera possible ? Et si elle n'est pas possible ? Faut-il imaginer un statut particulier dans l'Eglise pour ces enfants qui, selon la loi civile, ne sont pas *a priori* destinés à devenir catholiques ? Comment favoriser dans tous les cas l'éducation des enfants à l'ouverture à l'autre dans le respect de la différence ?

c) Propositions concrètes

Valoriser au niveau de l'Eglise universelle l'expérience et la richesse des foyers islamo-chrétiens, et réaffirmer leur accompagnement comme une priorité. Dans un monde où la rencontre avec l'Islam et les musulmans est un défi fondamental, l'expérience vécue par les foyers « mixtes » mérite d'être présentée comme une référence en matière de dialogue interreligieux. Malgré les difficultés inhérentes à la différence culturelle et religieuse, soutenir et accompagner pastoralement le choix posé en vérité par les couples « mixtes » d'accueillir et de valoriser l'autre dans sa différence.

Pour qu'un mariage à disparité de culte soit envisageable, le Droit Canonique exige l'engagement de la partie non catholique à ne pas être opposée à ce que les enfants soient éduqués dans la foi catholique. Si cet engagement n'est pas possible d'emblée, ne faut-il pas valoriser le fait que le mariage est un chemin de sanctification mutuelle, dans l'espérance que cette disposition négative du conjoint pourrait changer avec le temps ? Comment assouplir, surtout dans de tels cas, les exigences requises pour la reconnaissance par l'Eglise des mariages à disparité de culte, ainsi que celle des enfants issus de ces familles ? En s'appuyant par exemple sur la notion de baptême de désir, un statut particulier ne pourrait-il exister pour ces enfants dans l'Eglise quand bien même ils ne seraient pas formellement baptisés, surtout s'ils ont pu recevoir une formation religieuse chrétienne ?

Réfléchir aux modalités d'une pastorale de la mixité fondée sur la relation et l'accompagnement plus que sur l'insistance sur les dispositions de loi. Favoriser au niveau local et au niveau

international les initiatives de rencontres, de partage de vie et de réflexion sur les enjeux d'une telle expérience, en particulier par rapport aux enfants.

Pour permettre à la partie chrétienne de se sentir davantage « partie prenante » de l'Eglise, notamment par rapport à la réception des sacrements, examiner les possibilités d'assouplir les conditions de dispenses, mais aussi de prise de responsabilités et de décisions dans l'Eglise. Mgr Callens, Prêlat Nullius de Tunis, disait : « Dans un couple islamo-chrétien, dix ans de fidélité conjugale est l'équivalent du sacrement de mariage ». Une telle approche ne pourrait-elle constituer une base de réflexion, avec les conséquences qui en résulteraient notamment en matière de réception des sacrements, et ce même si le mariage n'a pu être formellement sacramentalisé ?

Au niveau national et international, il est souhaité que l'Eglise joue un rôle de plaidoyer de sorte que la loi garantisse la liberté de conscience des deux conjoints, en son principe et dans les faits : libre vécu de la foi chrétienne de la partie concernée, égalité de l'homme et de la femme notamment en matière d'héritage, possibilité pour un homme d'épouser une musulmane sans nécessité de changer de religion, liberté de choix pour la religion des enfants... Tout en ayant bien conscience que même si la loi est expression de la culture, il est plus facile de faire évoluer un cadre juridique que des mentalités et des coutumes.

Concernant le mariage entre un chrétien et une musulmane, tant que la nécessité d'une conversion même seulement formelle n'aura pas été levée, admettre comme norme au niveau de l'Eglise universelle que celle-ci ne sera pas considérée comme une apostasie dès lors que tout aura été essayé pour l'éviter, avec le consentement de l'autorité ecclésiastique compétente, au niveau local ou régional.

3. ETUDIANTS ET JEUNES PROFESSIONNELS

a) Réalité

La seule agglomération de Tunis compte environ 8000 jeunes étudiants et jeunes professionnels, d'origine essentiellement subsaharienne. Beaucoup d'entre eux sont chrétiens, de diverses confessions. A la capitale, les étudiants fréquentent les écoles et établissements d'Etat ainsi qu'une trentaine d'universités privées. Les jeunes professionnels, moins nombreux, travaillent en entreprises ou en qualité de personnels de maison (le plus souvent liés à la banque Africaine de Développement, mais aussi dans des familles tunisiennes).

Les étudiants subsahariens sont également nombreux en régions : Bizerte, Hammamet, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabes, Gafsa, Jendouba. Les jeunes professionnels étrangers y sont beaucoup plus rares.

b) **Enjeux, questions**

Envisager de se marier et de fonder une famille est une perspective souvent difficile pour les étudiants et les jeunes professionnels en expatriation. Les raisons sont multiples : le fait de vivre en Tunisie n'est que transitoire. Les pays d'origine sont nombreux, les couples binationaux ne sont pas évidents à envisager, en raison des différences de cultures, voire de confessions chrétiennes ou de religions.

Par ailleurs, l'implication de la famille dans un projet de mariage est ordinairement forte en vertu des traditions culturelles. Dans nombre de sociétés africaines, le mariage coutumier est souvent la première (voire la seule) étape de l'union entre deux personnes. Il implique les deux familles. L'éloignement ne facilite pas les choses, ce qui peut entraîner une déconnexion entre les registres de mariages et les réalités traditionnelles, au point que certains appréhendent de se marier.

La situation financière souvent fragile en situation d'expatriation est également un problème, incitant parfois à des unions de fait, par nécessité d'un soutien mutuel d'ordre affectif ou matériel.

Résulte parfois de tout cela une cohabitation difficile à vivre, dans un tiraillement entre le désir de respecter la distance avant le mariage conformément à l'enseignement de l'Eglise et le fait de ne pouvoir avancer vers celui-ci de manière pleinement libre.

Les contributions émanant des jeunes font enfin mention de la nécessité de prendre en compte la réalité souvent cachée et taboue de l'homosexualité ; à la fois en termes d'écoute et d'accompagnement des personnes concernées, mais aussi face à l'émergence de nouvelles réalités : comment se préparer à vivre et à témoigner à une époque où se trouvent légalisés en certains pays les mariages homosexuels, sans se laisser influencer ou se sentir perturbé dans sa foi ?

c) **Propositions concrètes**

Encourager, sensibiliser et valoriser beaucoup plus encore qu'il n'est fait à la beauté de la vocation au mariage, en insistant sur la vision chrétienne du mariage, la formation et l'accompagnement des jeunes couples, sans se cantonner aux référents culturels

occidentaux. Insister sur les étapes de maturation d'une relation (la rencontre, la connaissance mutuelle, les premiers pas, les doutes, les conflits, le pardon, la décision de mariage), trop souvent perçus comme des sujets tabous par les intéressés eux-mêmes.

Une nécessaire réflexion canonique et pastorale serait à mener autour de la question du mariage coutumier : l'Eglise ne pourrait-elle pas mettre en place une procédure d'authentification du mariage coutumier, afin de clarifier la place au sein de la communauté des couples ainsi mariés (qui souvent le restent longtemps de cette manière, qui plus est en situation d'expatriation), avant que l'union ne soit validée du point de vue civil ou religieux ? Comment associer plus étroitement l'Eglise aux procédures coutumières et civiles ?

Les jeunes ont besoin de repères clairs sur les questions connexes aux thématiques de la famille et du mariage, qui se présentent fréquemment en contradiction avec le message de l'Eglise, et face auxquelles il est régulièrement demandé de rendre compte de l'espérance chrétienne : théories du genre, unions libres, « mariage pour tous »... De même qu'a été produit un catéchisme intitulé « Youcat » abordant de manière moderne les aspects généraux de la foi, ne pourrait-on imaginer la même chose sur les grandes questions de bioéthique, de morale affective et sexuelle, avec des éléments simples et précis pour comprendre, pour vivre et pour témoigner ?

CONCLUSIONS

Cette synthèse, nécessairement partielle, n'épuise évidemment pas le sujet ni l'apport de toutes les contributions dans le détail. Certains aspects n'ont pas été abordés, en particulier, la réalité de la famille et du mariage dans le contexte de la migration, volontaire ou subie.

Les réponses font ressortir trois axes susceptibles d'orienter les réflexions du synode :

- Ouverture de l'Eglise au monde contemporain, tout en restant enracinée dans la sagesse de la Tradition.
- Accompagnement pastoral des réalités et des situations nouvelles tout en restant ferme sur le contenu de la foi.
- Mise en valeur d'une approche fondée sur l'accueil de la personne et sur la miséricorde, accompagnée d'une pédagogie renouvelée de la loi.

Dans cette perspective, il sera utile, et sans doute nécessaire :

- de tirer profit de l'apport des sciences humaines, en particulier de la sociologie et de l'anthropologie, pour cerner au mieux les réalités en jeu.
- de réexaminer la question du rapport entre le sens commun des fidèles et le service de l'autorité dans l'Eglise, notamment dans son expression magistérielle.
- de discerner les moyens de répondre au double besoin de formation et d'accompagnement, qui s'exprime à tous niveaux et avec insistance.

+ Ilario ANTONIAZZI
Archevêque de Tunis - 24 janvier
2014